

Comme vous avez pu le suivre dans la presse, de **nouvelles mesures** ont été annoncées concernant la pratique du sport, dont le hockey. Ces mesures, qui **entreront en application ce lundi 1^{er} février**, concernent aussi bien les jeunes (jusqu'à 18 ans) que les plus de 18 ans.

La LFH a pris le parti de ne pas se précipiter dans la communication des mesures annoncées, préférant attendre que l'Arrêté Ministériel et le protocole sur les activités sportives (en annexe) en découlant, viennent confirmer et détailler officiellement ces mesures. Ceci est entre temps chose faite depuis ce dimanche matin.

Nous sommes bien évidemment déçus de la **suspension des compétitions pour les plus jeunes**. Mais nous devons aussi tenir compte de la situation sanitaire et des restrictions imposées dans de nombreuses communes du pays.

D'un autre côté, dans le contexte actuel, nous ne pouvons que nous réjouir des **mesures d'assouplissement qui sont désormais prévues pour les 13-18 ans, ainsi que pour les plus de 18 ans**. Celles-ci permettront à toutes les hockeuses/tous les hockeys d'enfin reprendre progressivement le chemin des terrains, et aux clubs de proposer des activités pour la totalité de leurs membres. Tout ceci devra bien entendu se faire dans le **respect des normes sanitaires** décrites ci-dessous :

U7-U12 & U13-U19

- Les entraînements **avec contact et par bulle de 10 personnes maximum** sont admis :
 - l'entraîneur ne doit pas être comptabilisé dans les 10 personnes
 - l'entraîneur doit obligatoirement porter un masque et respecter la distanciation d'1m50 à tous moments
 - les entraînements indoor et outdoor sont permis jusqu'à 12 ans accomplis
 - à partir de 13 ans uniquement les entraînements outdoor sont permis
- **Plusieurs bulles de 10 personnes** sont admises sur un même terrain :
 - la norme théorique retenue par les pouvoirs publics pour déterminer combien d'espace doit être réservé au minimum par personne, est de 10m² par participant
 - néanmoins la LFH recommande de ne pas dépasser **4 bulles de 10 par terrain**, réparties par ¼ de terrain
 - chaque ¼ de terrain sur lequel une bulle de 10 est active, doit être **physiquement délimité et séparé** des autres ¼ de terrain accueillant d'autres bulles de 10
 - **aucun contact et aucune interaction** ne peut avoir lieu entre des personnes de bulles différentes
 - **aucun match inter-bulles ni interclubs** ne sont admis

A partir de 19 ans

- La pratique libre du hockey **sans contact et par bulle de 4 personnes maximum** est à nouveau admise :
 - aucun encadrement (entraîneur) n'est permis
 - uniquement les entraînements outdoor sont permis
- **Plusieurs bulles de 4 personnes** sont admises sur un même terrain :
 - la LFH recommande de ne pas dépasser **6 bulles de 4 par terrain**
 - les zones sur lesquelles les différentes bulles de 4 sont actives doivent être **physiquement délimitées et séparées** les unes des autres
 - **aucun contact et aucune interaction** ne peut avoir lieu entre des personnes de bulles différentes
 - **aucun match intra-bulles, inter-bulles ni interclubs** ne sont admis

Nous nous rendons bien compte que toutes ces nouvelles mesures ne nous rendent absolument pas encore le hockey comme nous le connaissons et l'aimons. Mais nous sommes convaincus qu'elles permettent néanmoins de **vraies améliorations dans la vie et les activités des clubs et des membres**. Nous espérons que vous serez d'accord avec nous à ce sujet et que vous serez en mesure d'organiser au mieux et en toute sécurité une reprise partielle du hockey pour tous vos membres.